

Créteil, le 11 septembre 2026

CNH 2026 : Une avancée réelle ?

20 ans après la loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, la Fédération générale des PEP salue la poursuite des engagements gouvernementaux pour prendre en compte et à sa juste mesure la nécessaire condition de l'accessibilité universelle pour transformer la société.

Les PEP tiennent à rappeler que si l'accessibilité est une condition incontournable d'une société inclusive, elle n'est pas suffisante. Une société inclusive doit être solidaire et démocratique. L'accessibilité universelle ne garantit en rien, à elle seule, le plein exercice et l'effectivité des droits des citoyens et la reconnaissance des personnes.

Au-delà de l'absence de chiffrage et de programmation solide, Les PEP soulignent qu'il reste beaucoup à faire pour rendre la société plus inclusive. Si des progrès ont été constatés dans le décroisement et la territorialisation des actions, si le focus sur l'accessibilité universelle est fait aujourd'hui, de nombreux freins restent à lever.

Une approche globale de la construction des réponses aux besoins et attentes des personnes reste à construire pour tous par tous. À l'heure des choix budgétaires difficiles, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales doit être portée avec vigueur. Les personnes handicapées et leurs aidants doivent être assurées d'une mobilisation effective de moyens appropriés. Alors la société deviendra plus inclusive.

C'est en renforçant les mécanismes et actions de solidarité et la participation citoyenne que la société transformera les changements en cours en réussites durables, à savoir :

- Poursuivre le décroisement des politiques publiques, en renforçant les structures associatives, foyers d'expression démocratique face aux tendances de marchandisation des accompagnements, et en mettant en place des coopérations techniques avec un pilotage démocratique pour faciliter la réponse aux besoins et attentes des personnes.
- Rendre réelle l'égalité d'accès aux droits et aux services publics par une politique compensatrice et d'équité territoriale.
- Associer les personnes concernées et leurs familles pour prioriser et coconstruire des réponses adéquates à leurs attentes et leurs besoins, en termes de conditions de vie comme de santé physique, mentale et psychique ou d'éducation.
- Initier une politique proactive et éducative d'ouverture pour changer le regard sur le handicap et lutter contre les préjugés et discriminations.

Déjà mobilisées, les PEP prendront toute leur part dans ce travail et seront vigilantes à ce que les engagements prioritaires, telles que l'école inclusive et l'accessibilité universelle soient des politiques effectives dotées de moyens programmés et à la hauteur des enjeux. Les débats sur les lois de finances seront des indicateurs de la volonté politique et de notre capacité collective pour permettre une accessibilité véritablement universelle, s'inscrivant dans un projet de société solidaire et inclusif pour tous.

La Fédération générale des PEP est un mouvement de près de 95 associations en France métropolitaine et dans les Outre-Mer. Les PEP accompagnent chaque année près de 1 500 000 enfants, adolescents et adultes. 21 000 professionnels et 10 000 bénévoles agissent au quotidien pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

 SOLIDARITÉ  ÉGALITÉ  CITOYENNETÉ  LAÏCITÉ

CONTACT :

Anissa AZZOU-GAILLET

Email : a.azzoug@lespep.org – Tél : 06.25.06.14.74.

www.lespep.org